

10 avril 2013

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la pétition du 8 décembre 2012: «Pour l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air au Grand Théâtre».

Rapport de M. Christian Zaugg.

La pétition P-299 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 8 décembre 2012. La commission, sous l'autorité de son excellent président, M. Alain de Kalbermatten, s'est réunie à deux reprises en vue d'examiner cet objet, soit le 30 janvier et le 27 février 2013.

Le rapporteur tient ici à remercier M. Jorge Gajardo Muñoz, procès-verbaliste de la commission, qui a permis, grâce à la qualité de ses notes de séances, de rédiger le présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 janvier 2013

Audition de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, ainsi que M. Tobias Richet, directeur général du Grand Théâtre

M^{me} Bertani relève que les problèmes de chaleur excessive dans la salle du Grand Théâtre sont connus depuis longtemps. Pendant les mois de printemps, ou parfois en automne, cela dérange les spectateurs et les empêche de profiter pleinement du spectacle. M^{me} Bertani fait part à la commission de l'inquiétude du conseil de fondation de voir les travaux de rénovation du Grand Théâtre reportés au-delà de 2015. Les mandataires ont présenté leur projet voilà plus d'un an et le devis général est connu de tout un chacun. M^{me} Bertani juge qu'un report dans le temps de ces travaux pourrait avoir des effets à long terme sur la gestion du Grand Théâtre. Elle signale qu'aujourd'hui des personnes doivent travailler dans des locaux sans lumière et sans ventilation, ce qui contredit les dispositions en matière de droit sur le travail. A ce titre, les vestiaires de l'Orchestre de la Suisse romande ne bénéficient pas de locaux séparés, et il n'y a pas, non plus, de lieu où ranger les instruments. De plus, le quai de chargement non sécurisé est actuellement dangereux, et les installations hydrauliques sont obsolètes. M^{me} Bertani rappelle, à titre indicatif, l'accident qui s'est produit, il y a deux ans (une spectatrice avait fait une chute de plusieurs mètres dans la salle). Compte tenu de la situation,

la direction du Grand Théâtre avait pris un certain nombre de dispositions qui permettaient de démarrer le chantier en 2015. Il s'agit, pour l'essentiel, de redimensionner certains spectacles en utilisant le bâtiment des Forces motrices qui serait loué à la fondation pour un prix d'ami. Compte tenu de ces dispositions, le report des travaux coûterait à la Ville plus de quatre millions de francs et ne manquerait pas d'affecter la motivation, et donc la qualité de travail, du personnel.

M. Richter revient, quant à lui, sur les problèmes de chaleur et de ventilation qui affectent le public pendant les mois de mai et juin. Il signale que cette situation conduit certains spectateurs à renoncer à venir au spectacle. La chaleur se fait particulièrement sentir dans la fosse d'orchestre, et les musiciens attendent que des travaux y soient entrepris afin de leur permettre d'y travailler dans de bonnes conditions.

M^{me} Bertani et M. Richter, interpellés sur le choix du bâtiment des Forces motrices (BFM), reconnaissent bien volontiers que la jauge y est moins importante, mais considèrent que ce sacrifice est nécessaire si l'on veut réaliser les travaux de remise en conformité du Grand Théâtre. Nonobstant, ils jugent que l'acoustique du BFM est bonne et que la dimension de la scène permet d'y monter des spectacles. Il n'y a pas, selon eux, d'autres salles de substitution et il n'est pas question de monter une tente sur la plaine de Plainpalais pour la raison que le bruit ambiant interdit toute représentation d'un opéra. Ils estiment, par ailleurs, que l'acoustique du théâtre du Léman n'offre pas la même qualité, et que les installations y relatives ne se prêtent pas à une utilisation régulière de cette salle. M. Richter n'exclut cependant pas de pouvoir utiliser la salle du Victoria Hall qui dispose d'une excellente acoustique.

Un commissaire aimerait avoir des renseignements quant au projet d'extension de l'opéra sur sa façade arrière.

M. Richter lui indique que les architectes ont souhaité pouvoir modifier ladite façade afin d'habiller la cage de la machinerie supérieure. Il relève que la commission des monuments, de la nature et des sites n'a émis aucune objection en ce qui concerne cette remise en conformité de la partie arrière du Grand Théâtre.

Un commissaire s'inquiète de la disponibilité des salles de répétition pendant la rénovation, et demande à M. Richter de lui faire part de ses intentions.

M. Richter lui répond que le ballet et le chœur du Grand Théâtre répètent tous les jours et que c'est la raison pour laquelle ils utilisent régulièrement des locaux de répétition à Sainte-Clotilde. Cette situation ne devrait donc pas changer.

Un autre commissaire aimerait connaître la position de la fondation au sujet de la pétition en tant que telle.

M^{me} Bertani lui indique que, sans être signataire, la fondation soutient résolument la pétition initiée par le Cercle du Grand Théâtre.

Le président, qui fait suite à une question portant sur les coûts de l'ensemble de la rénovation, estime qu'ils devraient, pour un crédit d'étude de cet ordre, se situer autour de 40 millions de francs.

Cette évaluation conduit le commissaire précédent à demander si des sponsors ont envisagé de participer au financement de cette rénovation.

M^{me} Bertani rappelle qu'il incombe à la Ville, propriétaire de l'opéra, d'entretenir son patrimoine bâti. La fondation n'agit, elle, qu'en matière de fonctionnement et de production artistique, et ce n'est que sur ce plan que des soutiens peuvent être apportés.

Un commissaire souhaite savoir si la problématique de l'aération entre dans le crédit de remise en conformité du Grand Théâtre.

M. Richter lui répond par l'affirmative.

Le président aimerait connaître l'état de la situation en ce qui concerne les relations entre la Fondation du Grand Théâtre et le Conseil administratif, en particulier en matière de travaux.

M^{me} Bertani lui indique que ces relations sont excellentes et rappelle, à cet égard, que la Ville est représentée au conseil de fondation par deux de ses magistrats, en l'occurrence, MM. Sami Kanaan et Rémy Pagani.

M. Richter prolonge cette réponse en relevant que, si quelques réticences ont pu se manifester en matière de coûts, en cas de report des travaux, c'est parce qu'il doit travailler trois ou quatre ans en amont pour pouvoir agender et organiser des spectacles. Il en va tout autant pour l'Orchestre de la Suisse romande qui doit pouvoir planifier bien à l'avance les tournées qu'il entend faire tout autour du monde.

Et M^{me} Bertani de rappeler que, dans cet esprit, les conventions sont discutées tous les quatre ans, et qu'il n'est pas possible, par exemple, de dénoncer pour la modifier celle qui régit actuellement les rapports de l'Orchestre de la Suisse romande et du Grand Théâtre.

Au terme de cette audition, la commission décide d'entendre les pétitionnaires appartenant au Cercle du Grand Théâtre.

Séance du 27 février 2013

Audition de M^{es} Gerson Waechter et David Lachat, pétitionnaires

M^e Waechter explique que la chaleur excessive qui règne au Grand Théâtre dès le mois d'avril, et parfois en septembre, a conduit les auditionnés à rédiger

et faire signer la pétition qui a été adressée au Conseil municipal. Cette chaleur excessive est particulièrement ressentie au premier et au deuxième balcon. Il constate que la quasi-totalité des opéras mettent un point d'honneur à offrir au public de bonnes conditions de confort, et il regrette que Genève ait longtemps laissé ce problème de côté. Nonobstant, M^e Waechter constate que l'aération de la salle figure dans le projet de rénovation qui a été soumis au Conseil municipal, mais invite les élus-es à ne pas le sacrifier sur l'autel des économies budgétaires.

M^e Lachat signale que son collègue et lui-même sont membres du Cercle du Grand Théâtre, une association forte de 220 membres, qui aide l'institution à trouver de l'argent pour son fonctionnement. Cette association aura ainsi permis d'ajouter environ 1,5 million de francs par année au budget du Grand Théâtre. Il tient à faire part à la commission du fait que les membres du Cercle du Grand Théâtre sont heureux du bon accueil qui est fait à leur pétition par le Conseil municipal.

Un commissaire souhaiterait savoir si la mise en place d'une bonne ventilation rafraîchissante de la salle est à mettre au nombre des priorités, et si elle doit être réalisée indépendamment du reste des travaux. Il souhaiterait, dans cet esprit, connaître le coût estimatif de cette installation.

M^e Lachat relève encore une fois que le problème ne date pas d'aujourd'hui et qu'il y a plusieurs années, il était estimé à 400 000 francs. Nonobstant, il considère que ce montant devrait se situer maintenant autour d'un million de francs.

Un commissaire aimerait connaître la position du Cercle en ce qui concerne le projet de rénovation du Grand Théâtre.

M^e Lachat lui énonce que ce projet de rénovation est essentiel à la bonne marche de l'opéra, notamment en matière de sécurité. Il indique à la commission que de généreux mécènes pourraient participer à la dépense et enjoint donc la commission et le Conseil municipal à ne pas laisser passer cette occasion et donc à ne pas surseoir à ces travaux.

Une commissaire leur demande si le problème de la chaleur excessive affecte également le personnel de scène.

M^e Waechter l'ignore, mais juge que la situation de la scène n'est comparable à celle de la salle.

Discussion et vote

Le Parti libéral-radical, bien que considérant que la pétition après le dépôt de la proposition est sans objet, votera néanmoins le renvoi de ladite pétition au Conseil administratif.

Les Verts considèrent que l'Etat devrait participer au crédit demandé et, dans l'attente d'un signal du Grand Conseil, s'abstiendront.

Une partie du Mouvement citoyens genevois se montre sensible aux arguments des personnes auditionnées et votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Parti socialiste, qui a pris connaissance des bonnes dispositions exprimées par M^e Lachat, votera également le renvoi de ladite pétition.

Il en va de même du groupe Ensemble à gauche, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre.

Le président soumet donc cette proposition à la commission.

Le renvoi de la pétition P-299 au Conseil administratif est accepté par 12 oui (2 EàG, 3 S, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG, 1 DC) et 3 abstentions (2 Ve, 1 MCG).

Annexe: Texte de la pétition.

P-299

Pétition : pour le rafraîchissement de la salle du Grand-Théâtre.

Conseil Municipal de la Ville de Genève,

Concerne : Installation d'un système de rafraîchissement d'air au Grand-Théâtre

Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux,

Lors des spectacles donnés cette année en fin de saison au Grand-Théâtre, et notamment lors des représentations de Macbeth, la chaleur à l'intérieur de la salle était réellement insupportable. Dans au moins un cas, une spectatrice a été prise d'un malaise et a failli s'évanouir. Pour une grande partie du public, la température et l'humidité beaucoup trop élevées dans la salle compromettaient le plaisir d'assister à la représentation, et rendait toute concentration difficile.

L'absence de régulation climatique dans la salle du Grand-Théâtre crée des problèmes depuis des années. Ceux que nous venons de vivre une nouvelle fois – et alors que les conditions météorologiques cette année ne sont même pas caniculaires – ne font que confirmer que la situation ne peut plus durer.

PAR CONSÉQUENT, les soussignés demandent que lors des travaux de réfection du bâtiment programmés pour 2015, une installation de rafraîchissement d'air soit installée dans la salle, et pas seulement un système de ventilation comme cela est actuellement prévu !!!

Prénom et NOM _____ Adresse et NPA _____ Signature _____ Adresse Courriel _____